

Archives des ministères des Affaires étrangères des États membres

BELGIQUE

1. Dénomination exacte du ministère et du service des archives

Service public fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement

Direction des archives

Archives diplomatiques et archives africaines

2. Coordonnées

Rue des Petits Carmes, 15

B-1000 Bruxelles

Tél.: (32-2) 501 8111 (central)

Fax: (32-2) 501.38.57

E-mail : francoise.peemans@diplobel.fed.be

3. Esquisse de l'historique du service des archives

Archives diplomatiques

- 1863: création, au sein du ministère, existant depuis 1830-1831, par le ministre Rogier, d'un embryon de service des archives.

- 1875: essor du service, mené sous la direction d'E. Banning; constitution d'une collection de 900 volumes reliés et inventoriés, sous couvertures en cuir, frappés aux armes du royaume.

- Sort des archives pendant les guerres:

* 1914-1918: prise de possession par les autorités occupantes de l'ensemble du dépôt, récupéré au terme du conflit;

* 1940-1945: envoi et dépôt de 100 tonnes d'archives politiques en Grande Bretagne (château de Caernaervon, pays de Galles) et rapatriement au terme de la guerre.

- 1979-1980: «direction des archives», dépendant de la « direction générale des services généraux »/ « direction d'administration de la documentation et des traités ».

La « direction des archives » (« archives de l'administration centrale et archives africaines ») se situe dans le cadre de la « direction générale des services généraux « direction d'administration des traités et de la documentation », aux côtés, par exemple, de la bibliothèque diplomatique et de la bibliothèque africaine.

- 2002: Dans le cadre d'une réforme globale du S.P.F., la Direction des archives s'inscrit dans un ensemble de services «Communication et presse»

Archives africaines

Les archives africaines sont devenues la propriété du ministère belge des Affaires étrangères en vertu d'une convention signée le 26 août 1960 par le ministre des Affaires africaines, A. de Schrijver et l'archiviste général du royaume, E. Sabbe, convention s'inscrivant dans le cadre d'un arrêté royal relatif à l'ensemble de l'héritage du patrimoine du ministère des Colonies et répartissant les attributions ministérielles en matière d'affaires africaines.

4. Conditions pratiques d'accès au service des archives

Réglementation :

- inscription datée et signée sur une fiche ad hoc mentionnant le nom, les coordonnées, la profession, la nationalité, les références scientifiques - institution ou personne responsable ou coordinatrice de la recherche - et objet de celle-ci.

Heures d'ouverture de la salle de lecture: du lundi au vendredi, de 9 heures à 16 heures.

Les périodes de fermeture de la salle de lecture sont clairement précisées en temps opportuns aux chercheurs intéressés – En principe : uniquement entre Noël et Nouvel An.

5. Facilités offertes au chercheur sur le plan matériel

Accès à une salle de lecture propre à la « direction des archives »; communication de dossiers microfilmés non disponibles sous forme de dossiers/papiers; lecture au moyen de deux appareils lecteurs/reproducteurs installés en salle de lecture.

6. Facilités offertes au chercheur en matière de reproduction de documents

Reproduction de documents en photocopies : tâche assurée par un préposé du service, sur la base d'un formulaire de demande de reproduction complété par la personne intéressée et paraphé pour autorisation par le responsable des archives; coût: 15 cents /pièce pour les formats A4 et folios, 25 cents/pièce pour le format A3.

Reproduction de documents en photos/microfilms et sur support CD-ROM: par demande auprès du service de reproduction photographique attaché à la direction des archives et auprès des responsables de la gravure sur CD-ROM ; tarif élaboré sur la base d'un coût de facturation minimal; la procédure de copie est soumise à la réglementation en matière de droits de reproduction.

7. Réglementation en vigueur quant à l'accès aux documents

Règle de 30 ans: délai prévu par l'arrêté ministériel du 12 décembre 2003.

Pour les documents datant de plus de 30 ans et de moins de 50 ans : visa préalable de la « Commission diplomatique » - composée de diplomates et/ou hauts fonctionnaires de l'administration centrale - et à laquelle sont soumises les demandes de dossiers introduites auprès de la « direction des archives » (« archives de l'administration centrale et archives africaines ») par les chercheurs.

Pour les documents datant de plus de 50 ans: accès autorisé par la « direction des archives » elle-même, sur la base du critère général relatif à la non-diffusion de pièces dont le contenu serait de nature à « nuire à des intérêts publics ou privés ».

8. Brève description des principaux fonds et collections

Archives diplomatiques

- Deux séries thématiques principales: archives politiques (numérotation à partir du chiffre 10 000) et archives politico-commerciales (numérotation à partir du chiffre 2 000).

- Collections spécifiques.

- Fonds privés.

Données statistiques:

- 2 300 mètres linéaires archivés (dossiers/papier)

- 475 mètres linéaires en pré-archivage (dossiers/papier)

- en stand-by : archivage des dossiers enregistrés sur support électronique depuis 1997

- filmothèque: 15 armoires (6 540 microfilms).

Archives africaines

- Divers fonds constitués sur la base des attributions et des compétences des services de l'ancien ministère des Colonies.
- Archives allemandes : archives de l'administration allemande au Ruanda-Urundi, 1889-1917
- Fonds privés [voir le guide mentionné au point 9b)].

Données statistiques:

- 9 600 mètres linéaires archivés en partie;
- documents cartographiques: 11 cartotheques.

Archives du S.P.F. Affaires étrangères

Archives diplomatiques - Bref aperçu des principales collections

Collection «correspondance politique»/«séries générales», à partir de 1830: Correspondance diplomatique et consulaire belge, classée par pays et chronologiquement; la correspondance politique est conservée généralement en volumes reliés pour la période s'étendant jusqu'à 1934; pour les périodes 1832-1890 et 1900-1910, la correspondance avec les consulats fait l'objet de volumes reliés spécifiques.

Ensemble des documents à caractère politique et économique:

Documents inventoriés selon un système de numérotation continue, reflétant le classement en continu des dossiers conservés dans le dépôt sous portefeuilles cartonnés et répertoriés sur fiches thématiques et onomastiques.

Principales orientations de cette documentation, en liaison avec l'évolution des attributions du département, évolution inscrite dans celle des structures du ministère:

- dossiers généraux concernant la vie politique interne des États et leur situation économique (dossiers constitués par les services du département, dont les attributions sont réparties en fonction du critère géographique);
- dossiers spécifiques relatifs aux relations bilatérales et multilatérales dans lesquelles la Belgique a joué et joue un rôle, sous de multiples aspects (visites de personnalités, dossiers protocolaires, problème des réfugiés politiques, guerre, grandes conférences, questions de frontières, incidents divers...);
- dossiers constitués en fonction de la diversification et de la multiplication des organisations européennes, occidentales et internationales, ainsi que relatifs à celles-ci et au rôle qu'y a joué et qu'y joue la Belgique, y compris l'intégration économique (Benelux, ABCE, OECE, aide américaine...);

- dossiers traitant de l'évolution du commerce intérieur et extérieur de la Belgique, (statistiques, accords commerciaux traités défense des intérêts économiques belges à l'étranger, émigration belge, colonisation, emprunts et établissements belges à l'étranger...); à ceux-ci s'ajoutent les documents relatifs aux problèmes des communications (navigation fluviale, maritime, aérienne...) (la direction générale de la marine ressortit au département jusqu'en 1873).

Les archives du ministère contiennent également de nombreux dossiers relatifs à diverses sociétés anonymes belges (XIXe siècle-début du XXe siècle, principalement)

Dossiers de presse

Recueils de coupures de presse constitués sur des thèmes précis, de 1890 à 1950

Microfilms

- Microfilms «P» et microfilms «B»: documents à caractère politique («P») et politico-commercial («B») filmés, soit afin d'en assurer la conservation (doubles des dossiers/papier existants), soit avant leur destruction.

Le contenu de ces séries microfilmées est inventorié à part et repris dans le cadre du fichier thématique et onomastique général.

- Microfilms «Quai d'Orsay»: copies microfilmées d'un choix de documents conservés au ministère français, des Affaires étrangères; il s'agit principalement de la correspondance politique du Quai d'Orsay relative à la colonisation en général et belge en particulier (XIXe siècle).

- Microfilms «Noblesse»: le service des archives n'est, en fait, que le dépositaire de ces films appartenant au service de la noblesse du département;

le microfilmage des manuscrits, souvent anciens, permet de rendre ceux-ci accessibles aux chercheurs, sans provoquer les inévitables détériorations des originaux, dues aux manipulations répétées.

Archives africaines du S.P.F. Affaires étrangères – Bref aperçu des collections

Les collections des archives africaines, structurées en fonds, vont de 1885 à 1962.

Ces fonds soit correspondent aux services de l'État Indépendant du Congo et de l'ancien ministère des Colonies ou des Affaires africaines, soit regroupent des documents relatifs à un même domaine concernant le Congo belge et le Ruanda- Urundi. Il existe également un fonds constitué d'environ 90 legs privés.

Thèmes principaux: la politique, l'administration, la justice, la sûreté, l'état civil, l'économie, les travaux publics, les mines, les communications et télécommunications, l'enseignement, la religion, l'ethnographie, l'histoire, les actes officiels de 1885 à 1962.

Microfilms

- Microfilms «Congo» : collection essentiellement composée de papiers privés datant de la période de l'Etat Indépendant du Congo et des premières années du Congo en tant que colonie belge (1908 -)
- Microfilms « Ruanda-Urundi », 1917- 1961

9. Inventaires disponibles et informatisation

a) Pour les guides et les inventaires partiels, la littérature concernant le service ou émanant du ministère en général, les publications belges ou étrangères de documents diplomatiques concernant la Belgique, consulter:

- Van Den Eeckhout, P., et Witte, E.: *Bronnen voor de studie van de hedendaagse Belgische samenleving*, Anvers, Amsterdam, 1986, pp. 142-151.
- Van Den Eeckhout ,P. et Vanthemsche, G. : *Bronnen voor de studie van het hedendaagse België, 19e-20e eeuw*, Brussel, 1999.

NB: Les inventaires spécifiques des archives ainsi que les fichiers thématiques et onomastiques constitués sur cette base, dans le cadre de la direction des archives (archives diplomatiques et archives africaines), ne sont pas accessibles au public.

b) Van Grieken-Taverniers, M.: *La colonisation belge en Afrique centrale- Guide des archives africaines du ministère des Affaires africaines, 1885-1962*, ministère des Affaires étrangères, Bruxelles, 1981 (plus : Supplément, s.l., s.d.).

10. Ouvrages de référence et articles

Académie royale de Belgique, Commission royale d'histoire, documents relatifs au statut international de la Belgique depuis 1830, de Visscher, C., et Van Langenhove, P.: *La politique de sécurité extérieure*, cinq volumes, Bruxelles, 1964-1966.

Académie royale de Belgique. Documents diplomatiques belges 1941 – 1960. De l'indépendance à l'interdépendance – 4 volumes parus : Le gouvernement belge de Londres, 1941-1944 ; Défense ; Benelux ; Europe : aspects économiques.